

fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler



Zoom 2021
sur la finance solidaire

Sommaire

Édito	3
Vers un Zoom de la finance à impact social	4
Le label Finansol	6
Les relations vertueuses de la finance solidaire	8
L'épargne solidaire	10
Les souscriptions de placements solidaires	12
Les collecteurs et gérants d'épargne solidaire	13
L'épargne de partage	14
Le financement solidaire	16
Dossier : La solidarité internationale	21
Le mot du conseil scientifique	24
Glossaire	26



Édito

Cette neuvième édition du Zoom est sans doute la dernière sous cette forme, alors même que nos référentiels de collecte de données et systèmes d'information changent. Ce document trace déjà, en pointillés, les lignes d'un futur Zoom de la finance à impact social, fruit de la modernisation de la finance solidaire qui accompagne la création de FAIR en tant qu'organisation de référence de la finance à impact social, en France et à l'étranger.

Le terme « impact social » est d'ailleurs à commenter car il doit être compris dans son contexte, celui d'une finance à impact diverse par ses objectifs et approches. La Charte de la finance à impact social, récemment adoptée en Assemblée Générale, explicite ce terme : « *Au sein de l'investissement à impact, l'investissement à impact social est un investissement qui privilégie des objectifs d'impact social et/ou environnemental tout en recherchant la préservation du capital investi et un rendement financier compatible avec la nature de l'activité financée* ». Le terme réfère donc avant tout à une communauté d'acteurs partageant une pratique de l'investissement d'impact. C'est d'ailleurs ce que nous avons tâché de montrer au début de ce Zoom en revenant sur l'émergence de ces finances. Ajoutons que la mise en avant du « social » n'exclut certainement pas l'« environnemental », les deux étant évidemment interdépendants. La crise sanitaire qui a commencé en 2020 l'illustre terriblement bien.

D'ailleurs, revenons à cette année 2020. Si 2019 a montré la robustesse d'une finance solidaire riche de sa diversité, 2020 est certainement l'année de l'institutionnalisation de cette alternative. Dans un contexte boursier chahuté, les produits solidaires de l'épargne bancaire et salariale ont fait preuve aussi bien de résilience que d'attractivité. Une étude récente de l'AMF¹ montre que les produits financiers labellisés, dont les solidaires, ont des performances similaires aux produits classiques de nature comparable, tout en présentant des niveaux de frais statistiquement inférieurs. D'après les auteurs de cette étude, cela pourrait traduire le fait que les produits labellisés sont devenus des produits d'appel pour les particuliers ! Evènement de l'année 2020 côté labellisation, le premier fonds euro « converti » au solidaire montre qu'il est possible pour les investisseurs institutionnels de s'engager franchement dans le solidaire. Finalement, rappelons que FAIR et l'AFD viennent de renouveler leur partenariat triennal avec le souhait d'accélérer l'internationalisation de l'action de FAIR. Autant d'éléments encourageants pour la finance à impact social en 2021.

Côté collecte, le rehaussement de l'IR-PME de 18 à 25 % pour 2021 est entré en vigueur en mai dernier, et vaudra aussi pour 2022. L'année devrait donc être dynamique, tirée par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de l'obligation pour tous les nouveaux contrats d'assurance-vie multisupports de proposer une Unité de Compte (UC) solidaire. FAIR est évidemment mobilisée pour que ces UC soient labellisées Finansol ! Nouvelle complémentaire côté financement, après six années de plaidoyer intensif, la Direction Générale du Trésor a apporté en juin une réponse juridique levant la limitation du ratio d'emprise des FCPE solidaires sur les Fonds Professionnels Spécialisés (FPS). Un fonds d'investissement à vocation générale peut maintenant détenir jusqu'à 100 % des parts ou actions d'un même FPS assimilé ESUS. Cette nouvelle facilite la gestion solidaire reposant sur des couples « fonds 90/10 - FPS » et devrait donc permettre la création de nouveaux fonds purs solidaires. FAIR sera ravi d'accompagner les financeurs qui souhaitent avancer dans cette direction.

Jon Sallé, Responsable de l'Observatoire de la finance à impact social

¹ Darpeix P-E, Mosson N., 2021, «Frais et performances des fonds commercialisés en France et intégrant une approche extra-financière entre 2012 et 2018», AMF <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/rapports-etudes-et-analyses/frais-et-performances-des-fonds-commercialises-en-france-et-integrant-une-approche-extra-financiere>



Vers un Zoom de la finance à impact social

FAIR est devenu, en juin 2021, le collectif des acteurs de la finance à impact social incluant les acteurs pionniers de la finance solidaire. Ce Zoom comporte deux types d'analyses visant à montrer les liens entre ces finances : historique d'abord, en revenant sur l'émergence de ces deux mouvements aux motivations originelles bien distinctes ; sectorielle ensuite, en analysant les derniers travaux de référence qualifiant ces deux formes de finance dans leurs réalités. En guise de conclusion sont mises en évidence les zones de recoupement entre finances solidaire et à impact, mais aussi des zones de différenciation.

Une émergence quasi simultanée, la microfinance en commun

La finance solidaire apparaît en France au début des années 1980². Elle s'inscrit dans le mouvement de libéralisation du secteur financier et dans un contexte de montée rapide du chômage. Elle s'appuie sur les mouvements de citoyens souhaitant agir avec leur épargne face au constat du déficit de financement dont souffrent les organisations qui s'attaquent à divers problèmes sociaux (l'insertion par l'activité économique ou l'emploi, le logement et l'accès au crédit social en France et dans les Pays en Développement, notamment), cela malgré leur efficacité. Ce déficit est par ailleurs renforcé selon le statut de ces organisations, alors même qu'elles revendiquent une utilité sociale native dont leur statut est le garant. La loi ESS de 2014 fait de l'agrément ESUS un des sésames de la finance solidaire, ouvrant aussi aux entreprises commerciales la possibilité de bénéficier de financements solidaires sous réserve de respecter certaines règles de gouvernance spécifiques à l'ESS. Finalement, entre temps est apparu le label Finansol, label unique par la diversité des supports de placement auxquels il peut être attribué, allant d'Organisme de Placement Collectif (OPC) à certains livrets en passant par des parts sociales d'entreprises solidaires. Seul label financier privé en France, le label Finansol est pour autant suffisamment institutionnel pour lui permettre une revendication forte : constituer le périmètre de la finance solidaire dans le pays.

En parallèle, la finance à impact social naît dans les pays du sud. Elle émerge dans les années 90 du développement du secteur de la microfinance, qui réalise la synthèse de tendances idéologiques et besoins opérationnels forts dans l'univers du développement : l'innovation financière au service des plus démunis et la construction d'organisations durables dans le temps, capables de mobiliser des capitaux privés dans une logique de *blended finance*. Les financements affluent et les évaluations académiques sur l'ampleur de l'impact se multiplient. Les premiers investisseurs privés apparaissent en Europe et aux Etats-Unis. Ils commencent à revendiquer la poursuite d'objectifs sociaux et environnementaux à travers leurs investissements dans des secteurs plus divers : microfinance bien sûr, mais aussi commerce équitable, logement et emploi. C'est la naissance de l'impact investing, innovation sémantique qui apparaît en 2007 dans le monde anglo-saxon et porte sur « des investissements faits dans les entreprises, les organisations et les fonds avec l'intention de générer des impacts environnementaux et sociaux en même temps qu'un rendement financier »³. A cette époque, les premiers fonds de *private equity* à impacts sociaux se développent en France, certains bénéficiant d'ailleurs de ressources issues de produits labellisés Finansol. Aujourd'hui, plusieurs fonds solidaires historiques revendiquent être des fonds d'impact. Mais que cela signifie-t-il en pratique ?

² Voir l'étude de référence « 20 ans du label Finansol » sur le site de FAIR, rubrique Nos Publications

³ Définition du GIIN, l'organisme étatsunien de référence dans la structuration de l'impact investing



Évolutions sectorielles récentes en France

En France, la première définition sur l'investissement à impact social a été adoptée par le Comité Consultatif sur l'Investissement à impact en 2014. Le rapport publié par ce Comité a mené à la création de l'Impact Invest Lab, structure qui avait pour but de développer l'investissement à impact en France et qui a publié les premiers états des lieux du marché depuis 2018. Fin 2019, l'encours d'investissement dans la finance à impact s'élève à 4,336 milliards d'euros, tandis que les flux d'investissement ont été de 1,885 milliard d'euros.

La définition a été mise à jour en 2020 par le FIR et France Invest, auxquels se sont ralliés FAIR et de nombreux praticiens. D'après ces travaux, les principes clés de l'investissement à impact sont l'intentionnalité, l'additionnalité, la mesure de l'impact et son intégration dans les processus d'investissement⁴. L'« intentionnalité » est fondamentale, et demande de définir précisément et ex-ante un problème qu'on souhaite traiter, la population concernée, le mode d'action envisagé et l'objectif d'impact recherché. L'« additionnalité » réside dans le fait que pour générer cet impact, l'investissement et l'opérateur doivent apporter quelque chose qui n'existerait pas sans eux. En pratique, cette additionnalité est problématique à évaluer et les investisseurs d'impact la matérialisent généralement dans l'assistance technique qu'ils apportent à leurs sous-jacents⁵. Enfin, les pratiques d'« évaluation d'impact » d'un fonds doivent façonner sa stratégie d'investissement dans le but d'atteindre les objectifs d'impact dont il s'est préalablement doté.

Côté finance solidaire, l'Observatoire de FAIR a produit en 2019 une étude de référence dite de *Requalification du périmètre de la finance solidaire*. Précurseur des évolutions menant à la création de FAIR par bien des aspects, cette étude objective le contour de la finance solidaire afin de concevoir les recouvrements avec une partie de la finance à impact, celle qui est dite *impact first*. Elle introduit quatre évolutions majeures : la notion d'intentionnalité, qui renvoie au caractère ex-ante des objectifs d'impact ; de transparence publique (visant à renforcer la cohérence interne des financeurs) ; l'introduction de benchmark entre acteurs du secteur et entre standards hors secteur ; l'adaptation de la notion d'utilité sociale, afin de la rapprocher de la définition d'une stratégie d'impact, et ainsi de mieux intégrer la notion d'objectifs d'impact et les cadres sectoriels fédérateurs.

Conclusions

La finance à impact s'intéresse à la résolution de problèmes variés auxquels sont confrontées des populations bien spécifiques et préalablement identifiées, problèmes qui sont détaillés dans la théorie du changement dont se dotent les investisseurs à impact social. Sur ce sujet, la finance solidaire a une approche peut-être plus prédéfinie des problématiques en question, en s'intéressant principalement au déficit de financement des organisations qu'elle soutient. Elle garantit aussi la primauté de la poursuite de leur mission sur la rentabilité par les principes de lucrativité limitée et de démocratie inscrits dans les statuts, réduisant le risque de dérive de mission que peut entraîner une financiarisation trop rapide. La finance à « impact social » est sensible à cet enjeu, en montrant une attente de retour sur investissement réduite qui se matérialise par des concepts tels que le capital patient, ou encore par le financement mixte dans lequel le mécanisme de partage trouve sa place. Pour ces deux finances, la génération et l'utilisation de données extra-financières sont cruciales, aussi bien pour le pilotage des activités que la gestion de portefeuille ou de l'impact, ou encore pour le partage d'information aux apporteurs de capitaux, qu'ils soient particuliers ou institutionnels.

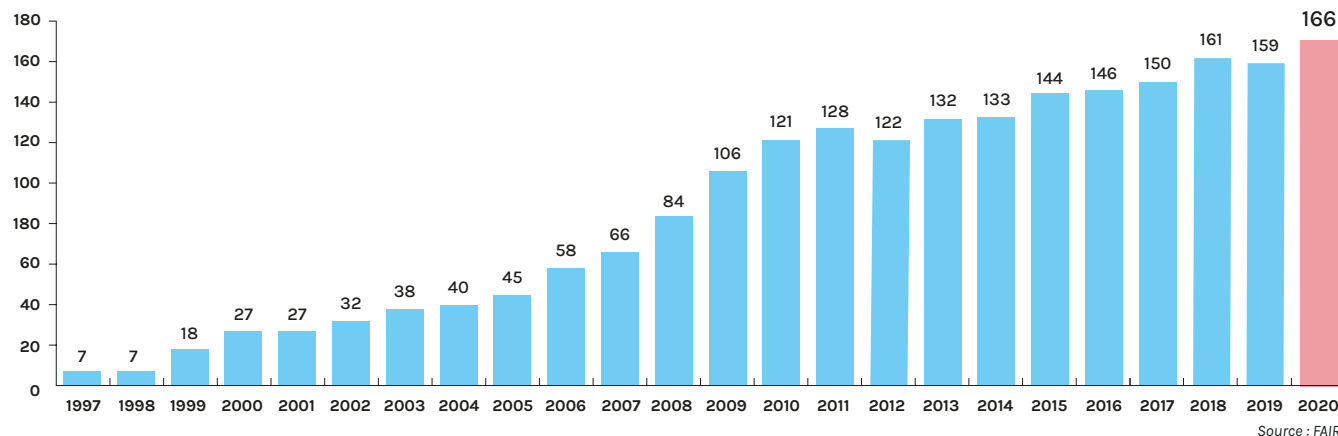
Ces recouvrements permettent la formulation de la revendication à l'origine de FAIR : la finance solidaire est aussi bien le précurseur qu'un sous-ensemble de la finance à impact social.

Jon Sallé et l'équipe du pôle Etudes et innovation de FAIR

⁴ Notons l'existence d'autres initiatives gouvernementales, comme celle de préfiguration du Centre français de l'Investissement à Impact (CF2I) ou encore celle de Finance For Tomorrow
⁵ À la manière de ce que fait la SIDI avec l'enveloppe d'assistance technique FEFISOL, dont une partie des ressources est issue de l'épargne de partage dont bénéficie le CCFD Terre Solidaire

Le Label Finansol

Le nombre de produits labellisés Finansol (au 31/12)



Pour sa 24^{ème} année d'exercice, le label Finansol a été attribué à 14 placements solidaires, dont 6 émanent de nouveaux membres de FAIR. Au 31/12/2020, ce sont ainsi 166 produits d'épargne solidaire qui étaient labellisés Finansol.

En 2020, le Comité du label a attribué le label à 14 nouveaux placements solidaires et l'a retiré à 7 d'entre eux. Les nouveaux supports labellisés sont particulièrement variés, confirmant l'attrait du label Finansol auprès d'organismes de nature de plus en plus diverse. Ces 14 produits ont un mécanisme de solidarité de type financement.

Première particularité de 2020 : quatre labellisations concernent les livrets bancaires de trois Crédits Municipaux, ceux de Toulouse, Toulon et Avignon.

Trois labellisations concernent des entreprises solidaires, dont deux des actions de foncières solidaires : le Comité a labellisé les actions non cotées d'Urban Solidarité Investissement et des parts sociales d'Habitat et Partage. Il a également attribué le label à la troisième émission de titres participatifs d'Enercoop, dans la continuité des émissions de 2018 et 2019.

Le label a été attribué à deux fonds de microfinance gérés par Inpulse Investment Manager (par ailleurs filiale du groupe Crédit Coopératif), Helenos et CoopMed. Localisés en Belgique et refinançant des institutions de microfinance sociale en Europe de l'Est et dans le bassin méditerranéen, ces fonds nouvellement

labellisés montrent l'appétence croissante de gérants européens pour le label Finansol. Cette appétence est certainement liée à des demandes réalisées par des investisseurs institutionnels français qui diversifient leurs actifs responsables en microfinance sociale.

Parlant d'investisseurs institutionnels, il faut surtout évoquer la labellisation du fonds euro du contrat Assurance-vie Responsable et Solidaire de la MAIF. Premier fonds euro « converti » en fonds solidaire, c'est de loin le plus important produit labellisé Finansol pour ce qui est de l'encours d'épargne. La MAIF labellise également un nouveau Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), dont le fonctionnement est similaire à ceux déjà labellisés, bien qu'il soit géré par une autre société de gestion.

Finalement, les premiers effets de l'obligation prévue dans la loi PACTE de présentation à compter de 2022 d'une unité de compte dite solidaire dans les nouveaux contrats d'assurance-vie multi-supports apparaissent avec la labellisation d'un FCP et d'une Sicav destinés à être distribués respectivement par Sycomore AM et AG2R la Mondiale. Pour le premier produit, sa poche solidaire sera placée sur un fonds d'impact géré par Inco, le FCPR SYCOMORE IMPACT EMPLOI BY INCO, également labellisé.



Répartition des produits labellisés par type en 2020



L'année 2020 a été marquée par sept délabellisations. D'abord, Malakoff Humanis GA a poursuivi son processus de rationalisation de gamme entamée en 2019, avec la fermeture de 3 FCPE solidaires, les FCPE ES Solidaire Euro, Amplitude Dynamique Solidaire et ES Diversifié Solidaire, dont l'encours fusionne avec d'autres produits labellisés du gérant.

Côté livrets bancaires, le label a été retiré au Compte Epargne Solidaire de la Caisse Solidaire en raison de la suspension des activités de l'établissement. Le Crédit Coopératif a par ailleurs averti de la fin de la commercialisation du livret Oikocrédit, qui perd par conséquent son label. Finalement, la dynamique amorcée par les Banques Populaires (BP) sur les Codevairs il y a deux ans a abouti à la délabellisation des deux derniers Codevairs, ceux de BP ACA et BP GO. Ces livrets fléchés vers des projets environnementaux étaient une particularité ancienne parmi les produits Finansol, témoignage de la richesse et la diversité des supports labellisés.

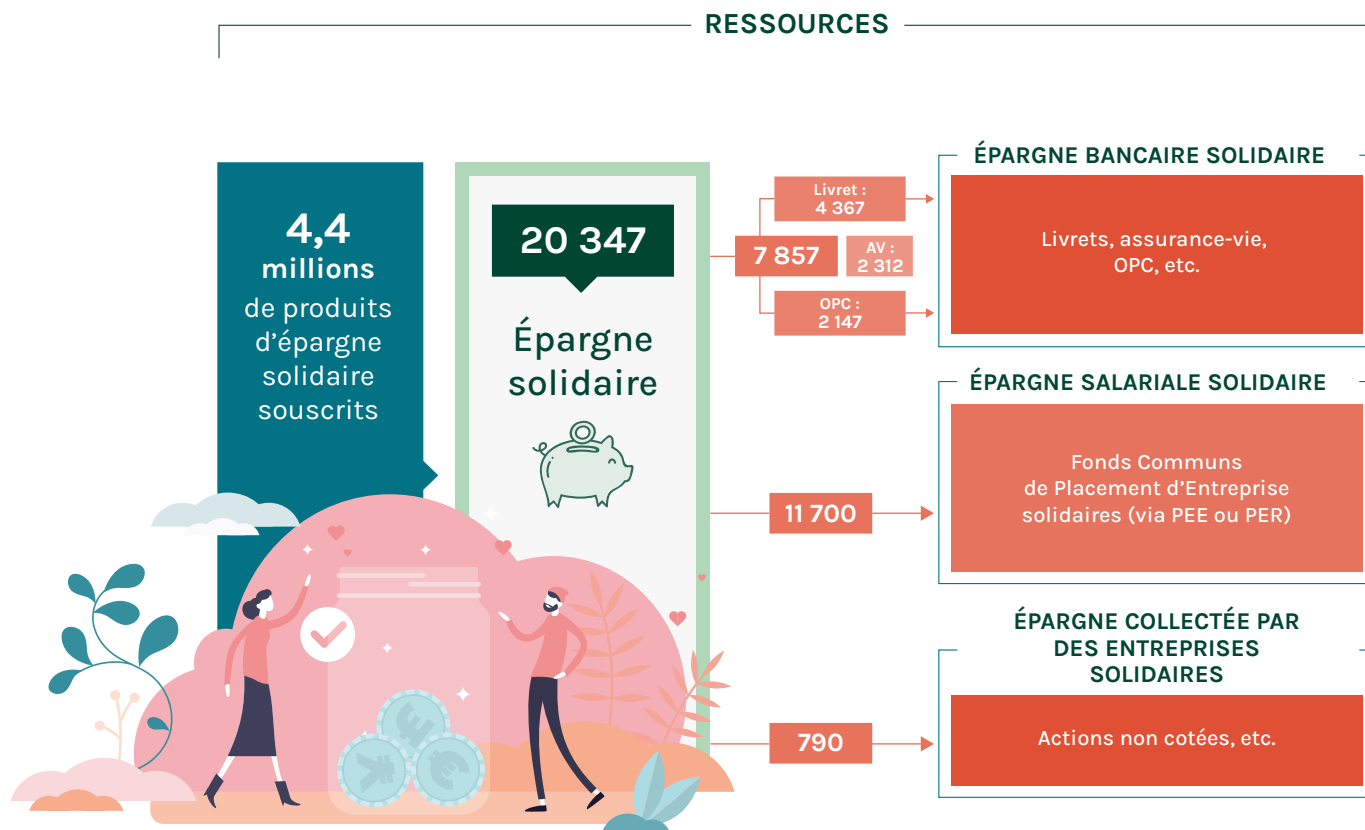
- Isabelle GUENARD-MALAUSSÈNE, Présidente du Comité du label
- Patrick BOULTE, Membre fondateur de Solidarités Nouvelles face au Chômage
- Guy COURTOIS, Ancien banquier, expert en finance solidaire
- Jean FRÉBOURG, Expert en finance solidaire
- Béatrice HERAUD, Journaliste rédactrice en chef en charge de la RSE à Novethic
- Eric LARPIN, Journaliste spécialiste de la finance solidaire
- Jean-Pierre LEFRANC, Directeur administratif et financier d'Habitat et Humanisme
- Alexandre LENGÉREAU, Expert financier, Président d'Amadéis (cabinet de conseil auprès d'investisseurs institutionnels)
- François MARC, Expert en finance
- Bernard PAULET, Expert-comptable du secteur associatif
- Catherine SIPROUDHIS, Avocate spécialisée dans le secteur de l'asset management, bancaire et financier
- Léa ZASLAVSKY, Gérante d'un fonds d'impact spécialisé dans l'amorçage d'entreprises sociales

Le Comité du label Finansol est composé d'experts indépendants issus des milieux associatifs, financiers, universitaires, du secteur de l'investissement à impact et de l'entrepreneuriat social et des médias. Il a pour mission d'attribuer ou de retirer le label et de contrôler annuellement l'ensemble des placements déjà labellisés.

L'Observatoire souhaite à cette occasion rendre hommage à Paul Loridant décédé le 22 décembre 2020. Maire des Ulis (1977-2008) puis maire honoraire, Paul Loridant a été sénateur de l'Essonne de 1986 à 2004. Cadre de direction à la Banque de France jusqu'en 2012, il avait également été médiateur auprès de la Fédération bancaire française jusqu'en 2018 et Secrétaire Général de l'Observatoire de la Microfinance.

Les relations vertueuses de la finance solidaire

Données de stock exprimée en M€, au 31.12.2020

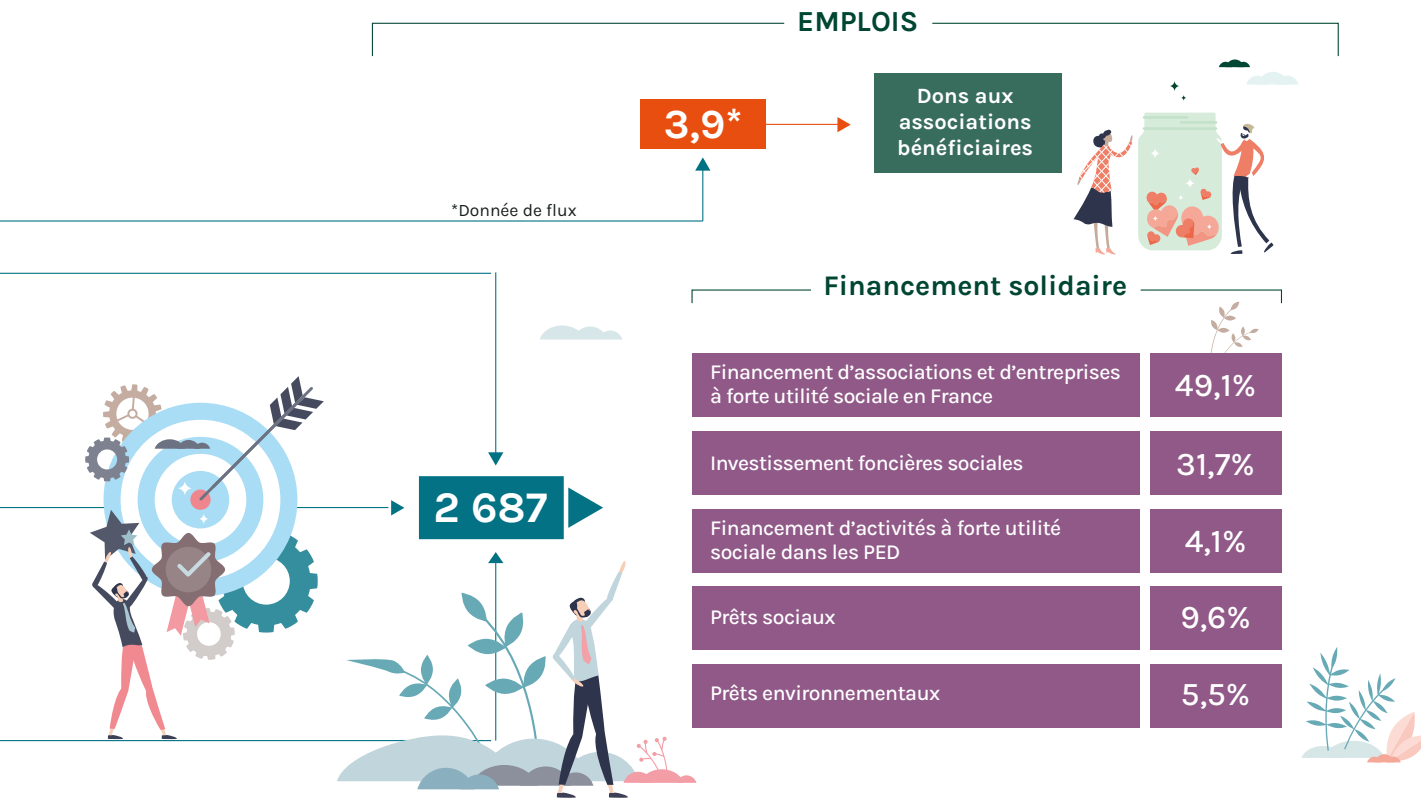


Le schéma du circuit de la finance solidaire met en évidence les étapes et les intermédiaires qui relient les épargnants et les investisseurs aux différentes activités à fort impact social et environnemental. Ce circuit distingue, d'une part, les ressources (épargne solidaire) et, d'autre part, les emplois (financements et dons).

Les ressources collectées proviennent des différents placements. Les épargnants peuvent souscrire à ces produits d'épargne via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) ou directement en optant pour l'un des placements proposés par les entreprises et financeurs solidaires, principalement la souscription de parts de capital (épargne collectée directement par les entreprises solidaires).

Fin 2020, ce sont plus de **4,4 millions de produits d'épargne solidaire qui ont été souscrits** par des particuliers et des investisseurs institutionnels (+21 %), pour **un encours de 20,35 Mds€** (+33 %). 57,5 % de ces souscriptions viennent de l'épargne salariale, 38,6 % de l'épargne bancaire et 3,9 % concernent la souscription en direct au capital d'entreprises solidaires.

Sur l'année, un peu plus de **3,9 millions d'euros de dons ont été versés** à 125 associations bénéficiaires par l'intermédiaire des différents mécanismes de partage mis en place.



Le montant des financements solidaires atteint 513 M€ et est ventilé en différentes catégories : le financement d'entreprises et d'associations à fort impact social en France (63 %, en croissance de près de 38 %), les investissements des foncières sociales (-6 % par rapport à l'an dernier), les financements d'activités à fort impact socio-environnemental dans les pays en développement (-38 %), les prêts sociaux et environnementaux destinés majoritairement à des particuliers (+29 %).

Enfin, le stock des financements solidaires fin 2020 s'élève à 2,69 Mds€ (+27 %). La hausse des emplois a été plus importante que celle de l'an dernier, ce qui s'explique par plusieurs facteurs. Pour

le financement d'entreprises et d'associations, il y a eu une forte augmentation des financements venant des OPC (+356 M€ soit +281%!) rendu possible par la bonne performance des produits labellisés dans un marché secoué mais partant d'un niveau très haussier sur la fin de l'année 2019, mais aussi à l'activité importante de financement solidaire du fonds Euro ARS en 2020. L'augmentation des financements via le réseau bancaire est également forte, +39% sur une année. Pour les investissements dans les foncières, qui avaient connu une belle croissance en 2019, ou dans les Pays en Développement (PED), les financements ont baissé, la crise sanitaire mondiale ayant fortement réduit les capacités d'agir des organisations de terrain comme de financement.

L'épargne solidaire

L'encours de l'épargne solidaire (en M€, au 31/12)

L'encours de l'épargne solidaire comprend l'ensemble des placements labellisés Finansol et ceux qui rentrent dans le périmètre. A ce dernier titre, il comprend l'ensemble de l'épargne salariale solidaire réglementée et dont les données proviennent de l'AFG. De plus, dans la mesure où un certain nombre de produits solidaires investissent dans d'autres produits solidaires, les investissements entre produits solidaires sont déduits afin d'éviter de compter un actif plusieurs fois.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Épargne collectée par les entreprises solidaires	348	395	429	474	444	502	548	651	656	790
Actions non cotées	259	295	324	367	428	484	527	631	659	745
Autres placements	89	100	105	107	16	18	21	20	28	45
Épargne bancaire solidaire	1 479	1 718	1 894	2 225	2 819	3 059	3 621	3 917	4 956	7 857
Comptes sur livret	714	823	895	1 105	1 522	1 668	1 976	2 215	2 588	3 258
Dépôts à terme	1	1	1	113	195	198	185	151	144	140
OPC	699	832	902	864	937	1 012	1 272	1 347	2 013	2 147
Contrats d'assurance-vie	65	62	96	143	165	181	188	204	211	2 312
Épargne salariale solidaire	1 721	2 577	3 695	4 137	5 195	6 204	7 379	7 995	9 700	11 700
TOTAL	3 548	4 690	6 018	6 836	8 458	9 765	11 548	12 563	15 342	20 347

Source : FAIR

Au 31/12/2020 l'encours de l'épargne solidaire s'élevait à 20,3 Mds€ (+33 %), représentant 0,36 % de l'épargne financière des ménages (contre 0,29 % fin 2019).

L'encours de l'épargne solidaire a atteint un nouveau record en franchissant le seuil des 20 Mds€ pour atteindre **20,35 Mds€, au 31/12/2020**, soit un taux de croissance annuel de 33 %. En valeur absolue, l'encours a progressé de **5 Mds€** en 2020 (solde entre les souscriptions et les reversements d'une part et les retraits/rachats d'autre part, tout en tenant compte des variations des valeurs de titres cotés et non cotés et de la capitalisation d'intérêts pour les produits concernés). **C'est la plus forte augmentation de collecte en valeur absolue, +80 % par rapport au record précédent (2,8 Mds€ en 2019).**

Cette nouvelle hausse de l'épargne solidaire s'explique autant par la situation économique des ménages en France due à la crise générée par la pandémie du Covid-19 et à l'épargne forcée qu'elle a provoquée, que par une bonne dynamique de labellisation et l'attrait des produits labellisés. En effet, le Comité du label Finansol a labellisé en fin d'année 2020 le fonds en euros du contrat d'Assurance-Vie Responsable et Solidaire de la MAIF dont l'encours s'élève à plus de 2,1 Mds€. La labellisation de ce fonds euro est à l'origine de plus de 40 % de l'augmentation des chiffres de la finance solidaire.

L'épargne forcée des ménages s'est notamment portée sur un des produits d'épargne préférés des Français, les livrets bancaires. **L'encours des livrets bancaires solidaires a connu une croissance de 26 %**, plus importante croissance en 2020 (hors contrat d'assurance-vie). De par leur accessibilité, leur liquidité et leur sécurité (pas de risque de perte en capital), les livrets bancaires sont idéals pour placer de l'argent à court-terme dans l'attente d'une situation économique plus favorable. Le livret Agir du Crédit Coopératif (+100 M€ en valeur absolue, +14 % en valeur relative) et le Livret de la Nef (+168 M€, +48 % en valeur relative), ont augmenté de manière importante leurs encours.

Parallèlement, les OPC bancaires ont connu une hausse de leur encours de 7 %, plus faible qu'en 2019. On observe tout d'abord un effet de marché qui, malgré des fluctuations importantes du marché secondaire en 2020, n'a pas eu d'impact négatif sur l'encours des OPC en 2020. En effet, malgré la chute de leur valeur en début d'année 2020, la performance des fonds non-monétaires s'est finalement maintenue (selon les données de la Banque de France, les fonds non monétaires ont progressé de 1,2 %)°. De plus, les fonds ESG ont surperformé l'indice de référence en 2020 (+2.5 % en moyenne selon Novafi). Les OPC solidaires, composés d'au moins 90 % de fonds ESG, ont bénéficié de cette surperformance.

On observe également un effet de collecte sur certains produits ayant connu de belles augmentations d'actifs, tels que le FCP Agir pour le climat d'Ecofi (+196 %) qui attire en raison d'un portefeuille focalisé sur la transition énergétique et écologique et, cas unique, sa triple labellisation ISR, Greenfin et Finansol. BNP Paribas AM a quant à lui labellisé le FCPE Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, dont l'actif s'élève à 381 M€, ce qui permet au gérant d'atteindre 2,4 Mds€ d'encours labellisés sous gestion. Enfin, grâce à leur attrait auprès des épargnants (tels que le FCP Insertion Emploi dynamique qui croît de 34 %, grâce à un fort effet de collecte), l'ensemble des produits de Mirova-Natixis labellisés Finansol représentent 2,8 Mds€ fin 2020.

Les FCPE solidaires de l'épargne salariale ne sont pas en reste avec une croissance de 21 % en 2020 pour atteindre 11,7 Mds€ d'actifs sous gestion. Cette augmentation est liée à l'adoption de la loi Pacte et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, ajoutée aux effets de la LME de 2008. En effet, la mise en place du Plan Epargne Retraite, complétée par la baisse et parfois la suppression du forfait social pour les TPE-PME, facilite l'instauration d'un plan épargne d'entreprise et confirme son attractivité pour les épargnants. De plus, selon les données de l'AFG, les FCPE solidaires ont surperformé l'ensemble des FCPE dont la croissance est de 1,5 % sur l'année 2020. Elle reste également supérieure à celle des FCPE en gestion ISR (+18 %).

L'ensemble des encours des OPC bancaires et salariaux représentent 68 % de la finance solidaire fin 2020, comparativement à 75 % en 2019. Cette baisse de la part des OPC provient de la très bonne performance des livrets bancaires et de la labellisation du fonds d'assurance-vie en euros de la MAIF.

Enfin, **trois ans après la suppression de l'Impôt sur la Fortune (ISF), les entreprises solidaires réalisent une collecte encourageante en 2020, après une année 2019 en demi-teinte. En effet, l'encours des produits des entreprises solidaires connaît une croissance de plus de 100 M€, soit +15 % en valeur relative.** La mise en place d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) pour certains acteurs ainsi que et le relèvement provisoire du taux de réduction d'impôt, dit « IR-PME », de 18 % à 25 % ont significativement joué. Du côté des foncières, Habitat et Humanisme et Terre de Liens collectent respectivement 26 M€ et 18 M€. Le dynamisme est aussi présent côté financeurs, avec les encours labellisés de la Nef, Phitrust et Lita.co qui augmentent de 25 %, 33 % et 45 % en valeur relative.

° Banque de France, Performance annuelle des OPC – France, janvier 2021, <https://www.banque-france.fr/statistiques/performance-des-opc-france-jan-2021>

Les souscriptions de placements solidaires

4,4 millions

Nombre de produits d'épargne
solidaire souscrits, au 31/12/2020

Répartition des souscriptions et des encours d'épargne solidaire par canaux (au 31/12/2020)

	Part des souscriptions de placements solidaires	Part des encours d'épargne solidaire
Épargne collectée par les entreprises solidaires	3,8%	3,9%
Épargne bancaire solidaire	19,3%	38,6%
Épargne salariale solidaire	76,9%	57,5%

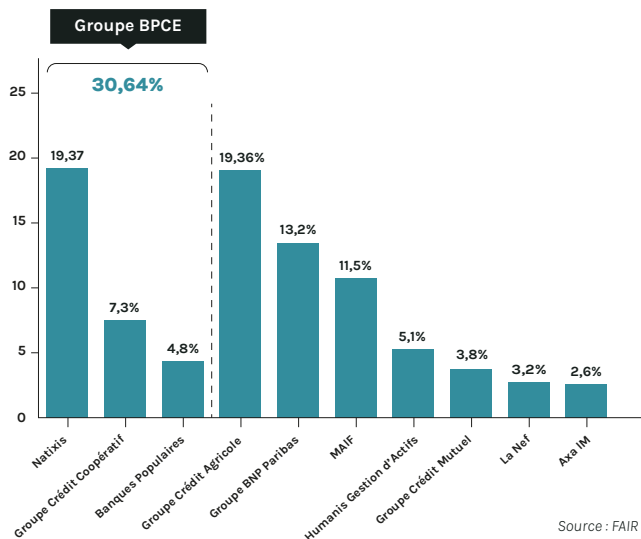
Un engagement des investisseurs institutionnels qui s'accélère

Dans une finance marquée par l'engagement des particuliers, il peut paraître étonnant de s'intéresser à la place des investisseurs institutionnels. Cependant, la poussée de l'investissement à impact, tirée par l'investissement institutionnel, les obligations imposées par la loi Pacte aux contrats d'assurance-vie en unités de compte, et la crise sanitaire qui renforce les besoins constitue un puissant levier d'engagement des institutionnels envers la finance solidaire. La conversion du fonds euros MAIF ARS en un fonds solidaire illustre parfaitement qu'il est possible pour un institutionnel de placer des actifs dans le non coté à impact ! On estime aujourd'hui la contribution des investisseurs institutionnels à un peu moins d'un quart de l'encours du financement solidaire. Il paraît raisonnable de parier que cet engagement va se renforcer à court terme.



Les collecteurs et gérants d'épargne solidaire

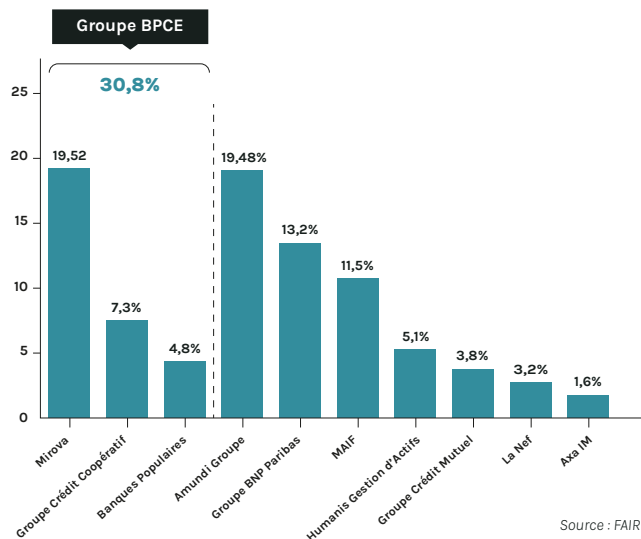
Les collecteurs de l'épargne solidaire



Les données suivantes mettent en évidence la répartition des parts de marché des distributeurs et des gérants de l'épargne solidaire. Le périmètre de consolidation diffère légèrement entre les deux classements, une seule société de gestion pouvant gérer les placements financiers de plusieurs réseaux de distribution. En outre, le label Finansol ne recouvre pas encore la totalité de la finance solidaire et à impact social en France. En effet il existe près de 8,6 Mds€ d'encours sur des produits solidaires qui n'ont pas sollicité le label Finansol. Les données présentées ici incluent les produits non labellisés pour effectuer les classements - même si 700 M€ (soit 3,8 % de l'encours solidaire) n'ont pas pu être attribués du fait du déficit d'information.

Les parts de marché de l'offre de produits solidaires ont évolué cette année pour quatre raisons principales : la crise due à la pandémie du Covid-19 et son effet sur les fonds cotés, l'épargne forcée des ménages et l'augmentation des encours des produits bancaires, une concentration de l'augmentation des encours au profit des grands acteurs et l'apparition de la MAIF comme un acteur central.

Les gérants de l'épargne solidaire



Le groupe BPCE reste le plus grand collecteur et gestionnaire d'épargne solidaires parmi les réseaux de commercialisation de produits solidaires avec 30,6 % (-2,7 pts) des encours collectés et 30,8 % (-4,1 pts) des encours gérés respectivement. Le groupe Crédit Agricole reste deuxième cette année avec 19,4 % de parts de marché (-0,8 point). Ils sont suivis par BNP Paribas, avec 13,2 % de part de marché.

C'est le groupe Crédit Coopératif qui reste encore cette année le premier réseau de commercialisation de produits bancaires solidaires, avec près d'un milliard d'euros d'encours sur livrets. Il est suivi par La Nef avec près de 600 M€ d'encours.

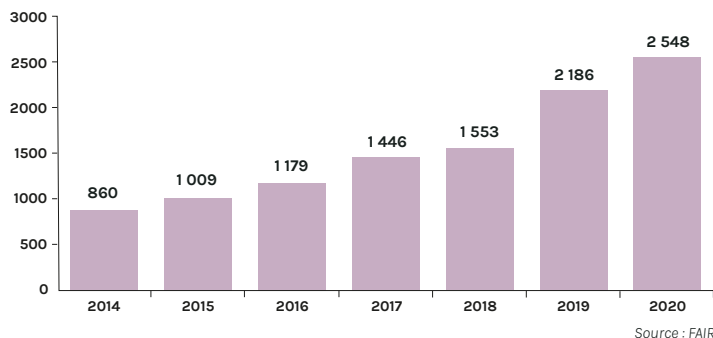
Un nouvel acteur est apparu dans ce classement, présent aussi bien parmi les gérants que chez les collecteurs : le groupe MAIF. Grâce à la croissance de ses produits bancaires mais surtout grâce à la labellisation du fonds euros d'un de ses contrats d'assurance solidaire à plus de 2 milliards euros d'encours, la MAIF se classe se classe désormais 4ème gérant et 4ème collecteur.

La Société Générale disparaît du classement des gérants et collecteurs, en raison de la moindre progression des encours de ses produits bancaires.

L'épargne de partage

Les produits de partage

Encours de l'épargne solidaire de partage en millions d'€



Au 31/12/2020, FAIR comptabilisait 44 placements de partage labellisés Finansol, dont 21 OPC, 20 livrets, une Assurance-Vie et 2 comptes à terme – c'est-à-dire près d'un quart des produits labellisés.

L'encours de l'épargne de partage s'élève à 2,55 milliards d'euros, en augmentation de plus de 16 % par rapport à l'année précédente. Le classement des produits de partage est quasi inchangé par rapport à 2019 : l'assurance Entraid'Epargne Carac échange sa place avec le Livret Epargne Autrement de la MAIF. Les types de placements préférés restent les produits bancaires (livret avec option de partage et Service d'intérêt/Service d'épargne solidaire), qui représentent en tout 2,175 milliards d'euros d'encours, soit une part de marché qui passe de 81 % à 85,4 %. Cette hausse des encours sur les livrets de partage se fait au détriment des OPC, revenant de 12 % à 8,4 % des encours entre 2019 et 2020, et de l'assurance-vie qui régresse de 7 % à 6,2 % de parts de marché.

Quel produit collecte le plus ?	Réseaux de commercialisation	Encours 2020	Parts de marché
Livret Agir	Crédit Coopératif	808 650 873 €	31,7%
Livret Nef	La Nef	515 784 630 €	20,2%
Service d'Epargne Solidaire	Société Générale	167 454 294 €	6,6%
Livret Epargne Autrement	MAIF	163 776 769 €	6,4%
Entraid'Épargne Carac	Carac	156 885 087 €	6,2%

Source : FAIR

Les produits bancaires soutiennent cette dynamique de hausse de l'épargne de partage : ils représentaient 1,77 Mds€ d'encours en 2019 contre 2,18 Mds€ aujourd'hui. Comparativement, l'encours de l'assurance-vie est resté quasi inchangé et l'encours des OPC a baissé de près de 38 millions. On peut attribuer plus de la moitié de cette hausse des encours sur livrets à seulement deux produits : le Livret Agir du Crédit Coopératif (+100 M€), et le Livret Nef de la Nef (+168 M€).

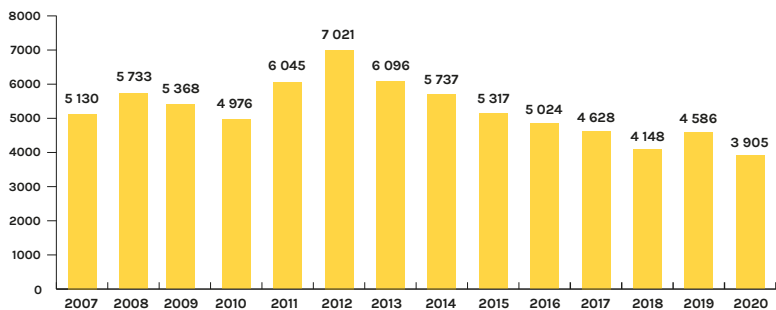
Autre conséquence de cette crise sanitaire donc, la reprise de la dynamique baissière du don issu des produits de partage.

Répartition de la part des encours des produits de partage par catégorie d'actif :

Quel produit collecte le plus ?	2017	2018	2019	2020
Produits bancaires	76%	78%	81%	85,4%
OPC	15%	12%	12%	8,5%
Autres (Assurance-vie)	10%	10%	7%	6,2%

Les dons issus des produits de partage

Montants des dons en milliers d'euros



Source : FAIR

Les dons aux associations ont baissé de 445 k€ pour ce qui provient des livrets, de 139 k€ pour les OPC et de 96 k€ euros pour l'assurance-vie, soit une baisse de plus 680 k€ de dons sur un an pour l'ensemble des produits de partage. La somme des dons alloués aux associations régresse de 4,59 millions d'euros à 3,91 millions d'euros, soit une baisse de 15 % alors même que l'encours augmente de 16 %, la baisse des dons issus des livrets représentant près de 65 % de cette baisse globale. Le niveau de dons aux associations n'a jamais enregistré une telle baisse : il est maintenant à son plus bas niveau historique, compte tenu de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt et la concentration de l'encours sur les livrets qui rémunèrent de moins en moins.

En 2020, les bénéficiaires d'épargne de partage ont reçu 3,9 millions d'euros de dons, chiffre qui n'a pas cessé de baisser depuis 2012, excepté en 2019.

L'année dernière le Zoom présentait le classement des 10 associations ayant reçu plus de 100 000 euros de dons. Cette année, le don moyen pour ces 10 acteurs baisse de 38 k€ en moyenne, faisant passer les deux derniers sous la barre des 100 k€, même si le classement reste sensiblement identique. L'association ayant perdu le plus est le CCFD-Terre Solidaire avec près de 167 k€ de perte de dons cette année. De plus, le nombre d'associations recevant des dons grâce aux produits de partage régresse, passant de 129 à 125 associations.

Les 30 premières associations ont reçu 80 % du total des dons : chacun a reçu plus de 33 k€ de dons cette année (contre 35 k€ l'année dernière), cumulant près de 3,16 millions d'euros de dons (soit plus de 500 k€ de moins que l'an dernier). Cela signifie que les 95 associations restantes du classement ont reçu 746 k€ de dons (168 k€ de moins que l'année dernière), soit 20 % du total des dons.

Les 10 associations recevant le plus de dons

Associations	Montant des dons
Habitat et Humanisme	523 785 €
CCFD - Terre Solidaire	328 752 €
Terre et Humanisme	268 572 €
Fondation de l'Avenir	215 840 €
Réseau Cocagne	147 687 €
France Nature Environnement	147 223 €
Action contre la faim	127 813 €
Médecins du Monde	117 574 €
Les Restaurants du Cœur	99 109 €
Les Doigts Qui Rêvent	90 000 €

Source : FAIR

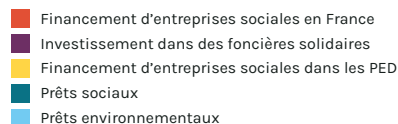
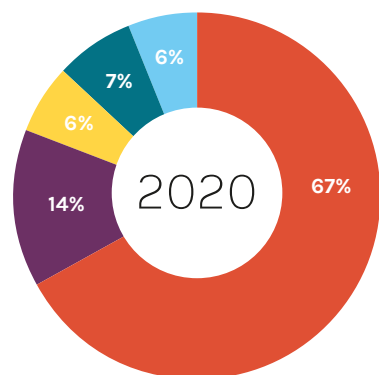
Le financement solidaire

Les ressources collectées issues de l'épargne solidaire et présentées dans la première partie de ce document permettent la mise en œuvre d'outils de financement orientés vers des activités à forte utilité sociale. Comme le label est attribué à des produits émanant d'organisations se trouvant à différentes positions du circuit de financement, des flux de financement interviennent entre supports labellisés Finansol, typiquement d'un OPC vers les parts sociales d'une entreprise ou d'un financeur solidaire. Une évolution méthodologique est intervenue en 2020 : le dédoublement du flux s'effectue désormais au niveau des produits labellisés et non des membres. Cette année encore, un accent sera fait sur les financements entre membres de FAIR.

1. Les financements réalisés en dehors des membres de Finansol

Les acteurs de la finance solidaire ont investi 513 M€ en 2020. Ce montant est « net », c'est-à-dire hors financements entre supports labellisés Finansol. Il représente une hausse du flux annuel de 15% (sans changement méthodologique) et permet au stock « net » de financements solidaires d'atteindre un encours de 2,7 Mds€ au 31 décembre 2020.

Répartition du flux de financement solidaire



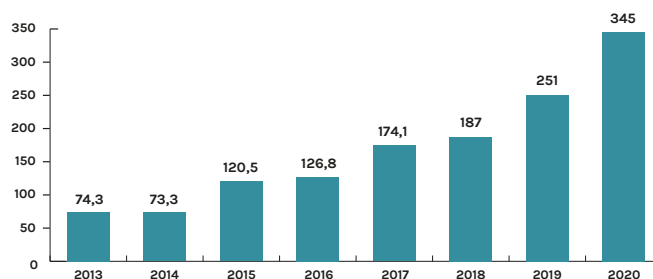
Source : FAIR

La structure globale du flux de financement solidaire a davantage évolué cette année que les années passées. Le financement d'associations et entreprises solidaires en France continue sa croissance rapide et représente, en 2020, 67 % des projets solidaires financés, alors que les investissements réalisés par les foncières perdent encore 5 % en valeur relative. Les financements dans les pays en développement baissent lourdement. Ces deux derniers éléments peuvent être imputés aux effets de la crise sanitaire et à la difficulté d'opérer en période de fermeture des frontières ou de confinement à domicile du personnel ou des bénévoles.

1.1 Le financement d'associations et d'entreprises solidaires en France - 345,5 M€

1.1.1 Les dynamiques nationales

Évolution du financement solidaire d'associations et d'entreprises solidaires en France (en M€)



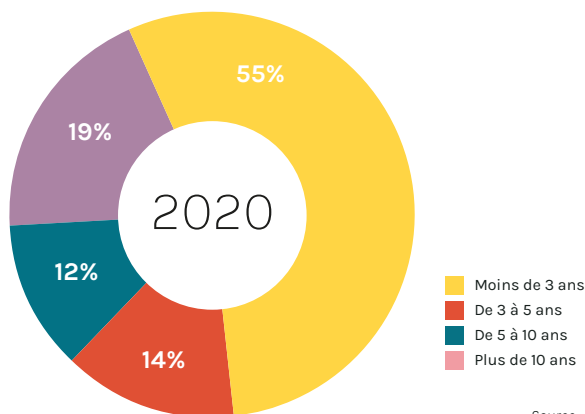
Source : FAIR

Via les ressources collectées, 34 financeurs et fonds solidaires ont investi 345,5 M€ (+38 %) dans des associations et entreprises à forte utilité sociale en 2020. Ces investissements sont effectués par des acteurs variés comme les grands financeurs solidaires, la Nef en tête, ou les gérants de fonds solidaires, via leurs Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) qui centralisent les investissements solidaires des fonds « 90-10 ».

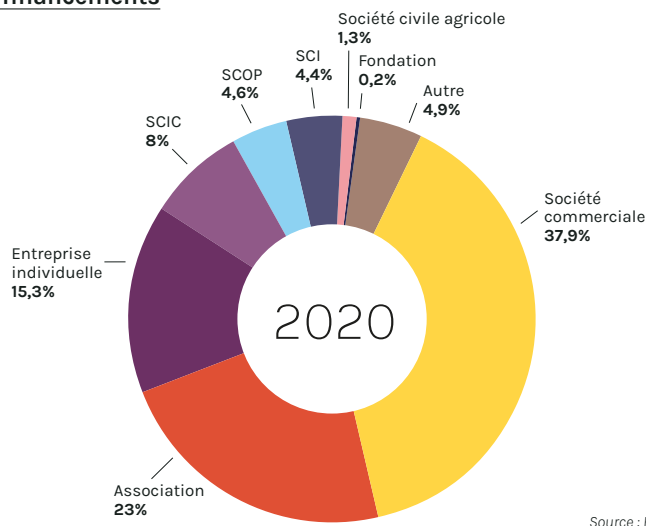
La croissance des investissements nets établit un record en valeur absolue, atteignant 94 M€ (+30 M€ par rapport à l'an dernier). Cette croissance est largement portée par deux acteurs : la MAIF, dont la conversion du fonds euro en fonds solidaire a généré près de 50 % ; la Nef dont le montant des prêts croît de 40 M€ (+55 %), pour dépasser les 110 M€ décaissés dans l'année.

1 600 associations et entreprises ont été soutenues par la finance solidaire en 2020 et 4 660 micro entrepreneurs ont bénéficié d'un microcrédit dans le cadre de la création d'une activité professionnelle (Adie). Ces chiffres sont en hausse en 2020. L'investissement moyen (hors microcrédit) est de 236 k€, en hausse de 18 %.

Proportion des organisations selon leur âge en nombre de financements



Témoignage de la montée en puissance d'acteurs comme la Nef, les Cigales ou France Active Investissement (FAI), l'année 2020 est marquée par un très fort engagement des financeurs envers les organisations de moins de 3 ans avec 55 % des financements en nombre. Ce résultat, en forte hausse, est d'ailleurs contre-intuitif par rapport au montant de financement moyen croissant.



Les statuts commerciaux classiques et statuts de l'ESS sont à jeu égal, représentant chacun un peu plus de 36 % des organisations financées. En particulier, on note le dynamisme des associations, bien soutenu par tous les acteurs du secteur, notamment le Crédit Coopératif dont 70 % des prêts consolidés ici sont à destination d'associations, ou FAI dont l'engagement en faveur des associations représente 20 % du nombre de ses financements.

Répartition du volume de financement net d'associations/entreprises solidaires par mode d'intervention

Autre produit de dette	0,5%
Microcrédit	1,0%
Autre fonds propre et quasi-fonds propres	2,5%
Prêt participatif	6,3%
Apport en capital	10,4%
Obligation dont Obligation sociale	16,1%
BAO	16,7%
Prêt	46,4%

Source : FAIR

La dette sous ses différentes formes (prêt bancaires, billets à ordre, etc.) connaît une très forte croissance comme outil de financement, puisqu'elle représente 87,5 % (contre 69 % l'an dernier) du montant des financements des associations et entreprises solidaires en France en 2020.

La part des apports en fonds propres a reculé de façon significative, en revenant de 19 % à 10 %. Le montant de ces apports s'est élevé à 36,6 M€ en 2020, bénéficiant à plus de 210 entreprises (-30 % env. en nombre comme en volume). La part des quasi-fonds propres décroît également, revenant de 11 % à 2,5 %. Cette chute

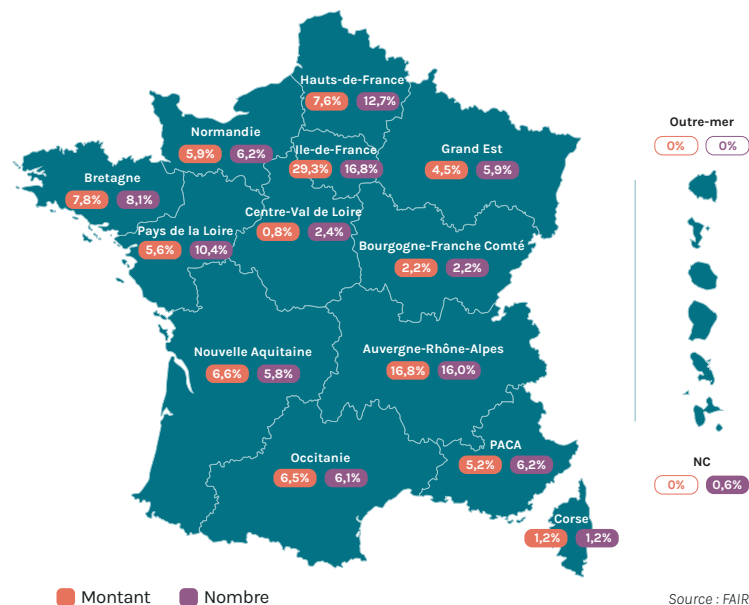
brutale s'explique par les grandes difficultés du capital-développement impact et les gérants de fonds solidaires à décaisser en 2020, malgré les ressources importantes disponibles, et sans doute par un certain attentisme des porteurs de projet, facilité par le Prêt Garanti par l'Etat.

Les interventions en dette des acteurs de la finance solidaire sont réalisées avec des outils variés : prêts bancaires (La Nef, Crédit Coopératif), prêts participatifs proposés par le réseau France Active, microcrédits distribués par l'Adie, prêts d'honneur du réseau Initiative France et billets à ordre (BAO) des fonds solidaires et obligations sociales du fonds Euro ARS de la MAIF. En 2020 le cumul de ces interventions s'est élevé à 301,9 M€, en croissance de 67 %, captant une grande part de la croissance des financements rendue possible par l'intégration du fonds euro dans le périmètre.

Les financements à moyen terme (5-10 ans) sont prépondérants, représentant encore 65 % des financements en dette, stables cette année (donnée hors prêts de la Nef et obligations sociales). Des acteurs majeurs du financement solidaire proposent des interventions comprises dans cette fourchette à l'image de France Active Investissement dont les durées des prêts et des prêts participatifs sont généralement comprises entre 5 et 7 ans. C'est aussi le cas des gérants de fonds solidaires dont les durées d'émission de leurs billets à ordre ont le plus souvent été mises en adéquation avec la durée de placement minimum sur un Plan Epargne Entreprise (5 ans). Ainsi, la durée moyenne pondérée des financements hors capital et microcrédit est de 74 mois en 2020 (+7 mois).

1.1.2 Les dynamiques régionales

Évolution du financement solidaire d'associations et d'entreprises solidaires en France

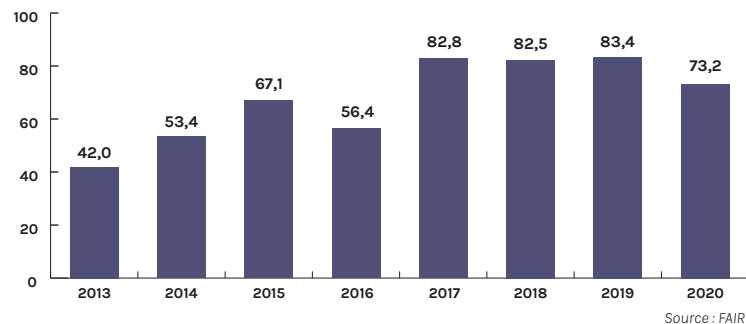


Les grands équilibres territoriaux restent assez proches d'une année sur l'autre, avec parfois une forte volatilité en fonction des besoins de financement d'un projet et/ou de sa nature sur son territoire (certains secteurs d'activité mobilisent des montants importants comme par exemple les projets nécessitant de forts investissements fonciers).

La région Île-de-France reste cette année encore la première pour ce qui est des financements en volume, mais est en revanche talonnée par l'Auvergne-Rhône-Alpes pour ce qui est du nombre de projets financés. La région Auvergne Rhône-Alpes est toujours très dynamique et poursuit sa croissance, aussi bien pour ce qui est des montants que du nombre de financements. Cette année, c'est la Bretagne qui prend la 3ème place pour ce qui est des montants de financement, et les Hauts de France pour le nombre de financements réalisés. À noter le dynamisme (certes relatif) de la Corse, avec 18 financements cette année, en très forte hausse (x12). Les territoires ultra-marins apparaissent en revanche toujours aussi délaissés.

1.2 Les investissements fonciers solidaires - 73,2 M€

Évolution des investissements foncier sociaux (en M€)



Les investissements fonciers sociaux permis par l'épargne solidaire ont fortement baissé, avec 73,2 M€ en 2020 (-12 %). Pour rappel, ces investissements couvrent majoritairement le logement très social et, pour partie, des projets d'accompagnement de personnes dépendantes. Il ne comprend pas, en revanche, les foncières agricoles solidaires qui sont comptabilisées dans le financement d'associations et d'entreprises solidaires en France.

Les investissements fonciers en direction des projets liés à la dépendance ont fortement augmenté (+68 %, +10 M€). Cette situation marque une rupture par rapport à la tendance des trois dernières années : ce sont les foncières solidaires Léopold Bellan (qui avait collecté des ressources importantes auprès de membres de FAIR l'an passé) et Familles Solidaires qui tirent la croissance du flux (x4 par rapport à 2019 à elles deux), mais l'acteur majeur reste EHD (+2 M€ d'investissement).

Côté acteurs du logement très social, la situation est beaucoup plus diverse, avec une réduction au global de leurs investissements de 30 % (-20 M€ sur un an) qui traduit mal une situation contrastée au-delà de l'instabilité juridique et fiscale qui caractérise ce secteur depuis la suppression de l'ISF en 2018. Contrairement à l'an dernier, seule la foncière Habitat et Humanisme voit ses investissements baisser, et ce de façon importante (-29 M€ sur l'année, soit -54 %), là où toutes les autres foncières voient leur activité fortement augmenter. Il est probable que la périodicité des projets immobiliers joue.

1.3 Les prêts sociaux et environnementaux pour les particuliers – 64 M€

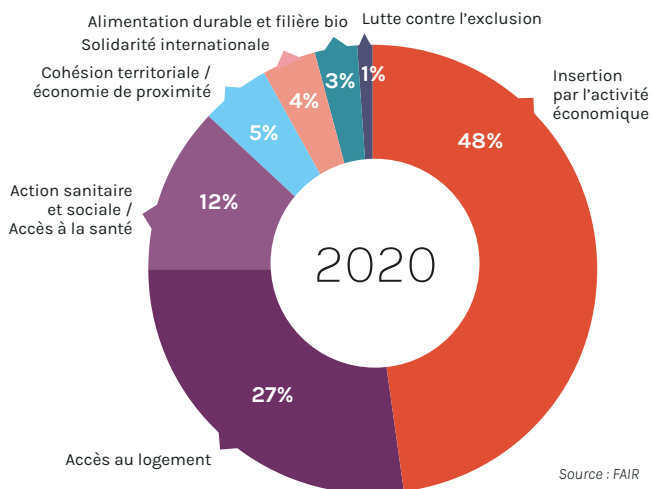
Si les ressources solidaires financent très majoritairement des activités économiques, une part minoritaire soutient le financement de prêts en direction des particuliers.

Cette année 2020 a été marquée par de nombreuses labellisations de Crédits Municipaux, dont l'activité a rejailli sur les volumes consolidés de prêts personnels solidaires. Néanmoins, la crise sanitaire semble avoir fortement impactée l'activité de ces acteurs. Au global, sur l'ensemble des prêts personnels, la baisse est de 14 %.

2. Les spécificités des financements réalisés entre membres de FAIR

En 2020, les membres de FAIR ont investi un peu moins de 47 M€ sur des supports labellisés d'autres membres. Dans un souci de simplicité et dans le but d'éviter de compter deux fois ces investissements (par exemple, dans les activités de financement de France Active Investissement ainsi que dans celles du FCP Macif Croissance Durable et Solidaire géré par OFI AM et dédié au financement de fonds territoriaux de France Active), ces montants ne sont généralement pas analysés. Néanmoins, il est intéressant de les observer, dans la mesure où ils traduisent une force importante du réseau FAIR et une réalité de la finance solidaire telle qu'elle existe aujourd'hui. Evidemment, les caractéristiques de ces financements sont fortement marquées par la nature des membres historiques du réseau, générant des biais par rapport à l'ensemble du marché des financements solidaires. En 2019, ce montant était de 104 M€, ce qui implique une forte baisse (-60 %) en 2020.

Répartition du volume de financement entre membres de Finansol par secteur d'utilité sociale



48 % des investissements concernent l'insertion par l'activité économique et sont réalisés au bénéfice de deux organisations cette année : France Active Investissement et l'Adie. Les 27 % d'investissement dans l'accès au logement sont largement captés par Habitat et Humanisme (60 % du flux), même si Solifap n'est pas en reste (30%). Les 12 % dédiés à l'action sanitaire et sociale et l'accès à la santé sont quant à eux largement partagés entre EHD (58 %) et SNL-Prologues (34 %).

Répartition du volume de financement entre membres de Finansol par mode d'intervention et nombre de transactions

	%	Transactions
Apport en capital	81,5%	32
BAO	17,9%	16
Titre participatif	0,4%	1
OPCVM	0,1%	2

Source : FAIR

Encore cette année, 97 % de ces financements sont originaires des sociétés de gestion de FCP membres de l'association. Cela a un effet sur la nature des outils de financement mobilisables par les investisseurs, puisque les FCP solidaires sont légalement contraints dans les outils qu'ils utilisent.

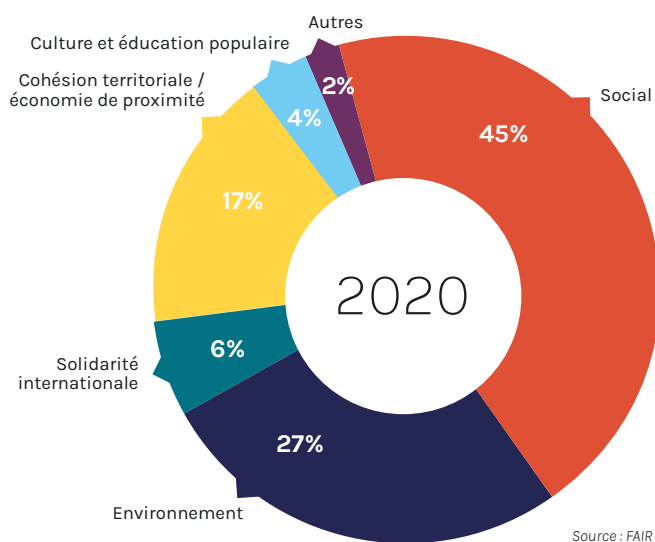
En 2020, on observe une préférence encore renforcée pour les interventions en capital, et le montant des investissements en capital dans l'insertion est en moyenne 1,6 fois supérieur à celui qui a cours dans l'accès au logement, lui-même en baisse par rapport à l'an dernier. De plus, il est intéressant de noter que les investissements en capital entre membres sont cette année en moyenne 8,5 fois supérieurs en montant à ceux réalisés vers des non-membres (11 fois l'an dernier). Ce ratio dépasse 11 pour l'insertion par l'activité économique, traduisant la capacité de France Active Investissement, unique dans le paysage de la finance solidaire, à absorber du capital et à l'utiliser pour financer des entreprises sociales.

Le billet à ordre est également un outil bien connu des membres de FAIR. Cette année, son montant moyen entre membres est très similaire au BAO moyen (alors qu'il était 2,5 fois supérieur l'an dernier). Sa durée moyenne s'est raccourcie en revanche, passant de 38 à 30 mois. L'écart de durée moyenne entre membres et non membres semble par ailleurs réduite. Le taux d'intérêt moyen du marché pour cette durée s'est établi à 1 % en 2020 (1,9 % en 2019), alors qu'il a été de 1,7 % entre membres (1,3 % l'an dernier). Enfin, le nombre des BAO à maturité courte (inférieure à 6 mois) a augmenté en 2020 : en nombre, ils représentent 50 % des BAO entre membres, et 30 % hors membres.

3. Utilité sociale du financement solidaire net

Le dénominateur commun aux acteurs de la finance solidaire est le soutien, par des prêts et des investissements, d'activités à forte utilité sociale. Pour autant, tous ne partagent pas une même définition de l'utilité sociale et chacun définit la nature des impacts qu'il escompte de son activité de financement. Le graphique ci-dessous décompose le montant du financement solidaire, hors celui intervenu entre membres de FAIR, en 2020 (513 M€), selon l'utilité sociale des projets.

Répartition du financement solidaire net par utilité sociale des projets financés



Les entreprises sociales reçoivent près de la moitié des financements solidaires (45 %), en recul relatif léger par rapport à l'an passé. Cette catégorie recouvre des activités de natures très différentes et est séparée en 4 segments :

- L'action sanitaire et sociale et l'accès à la santé
- La lutte contre l'exclusion
- L'insertion par l'activité économique
- L'accès au logement

L'action sanitaire et sociale et l'accès à la santé comprennent les foncières tournées vers le grand âge et la dépendance notamment, ainsi que leurs financeurs. Le niveau d'activité des foncières est stable cette année, alors même qu'elles ont reçu des financements croissants porteurs de bonnes perspectives pour l'an prochain.

La lutte contre l'exclusion inclut l'action des Crédits Municipaux, par exemple. Leur contribution a nettement baissé en 2020.

Les investissements orientés vers l'insertion par l'activité économique ont retrouvé leur niveau de croissance (+50 %), après une année 2019 en demi-teinte, bénéficiant d'un financement important du fonds euro MAIF (75 % de la croissance à lui seul). Les projets d'insertion par l'activité économique bénéficient de ressources variées, qu'il s'agisse de capital citoyen solidaire à travers les Cigales ou Garrigues, de produits bancaires du type Livret « Coopération pour ma région » du Crédit Coopératif ou encore de placements financiers comme les OPC. 60 % des financements en volume ont été captés par des associations.

Ce sont, enfin, plus de 500 nouveaux logements qui ont été réceptionnés en 2020 par suite des investissements réalisés par les foncières solidaires de la maîtrise d'ouvrage d'insertion portant le parc de logements acquis grâce à la finance solidaire à plus de 6 500 unités. Plus de 1 400 nouveaux bénéficiaires ont été accueillis dans ces logements l'an passé.

Poursuivant une tendance lourde, la part des activités environnementales a cru fortement pour atteindre 27 % des flux d'investissements annuels, avec 139 M€ d'investissements solidaires net effectués dans l'année (+10 %). 670 nouveaux projets ont été financés sur des activités regroupées comme suit :

- Alimentation durable et filière bio
- Energies renouvelables
- Autres éco-activités (économie circulaire, éco construction, écologie industrielle, etc.)

Pour la première fois, les investissements réalisés dans les « autres éco-activités » dépassent ceux réalisés dans l'alimentation durable, avec une croissance de 60 %, représentant 60 M€ en 2019. Ces investissements ont bénéficié à 120 organisations, mais sont aussi tirés par les nombreux prêts personnels pour la rénovation thermique du bâti des Codevair du réseau des Banques Populaires.

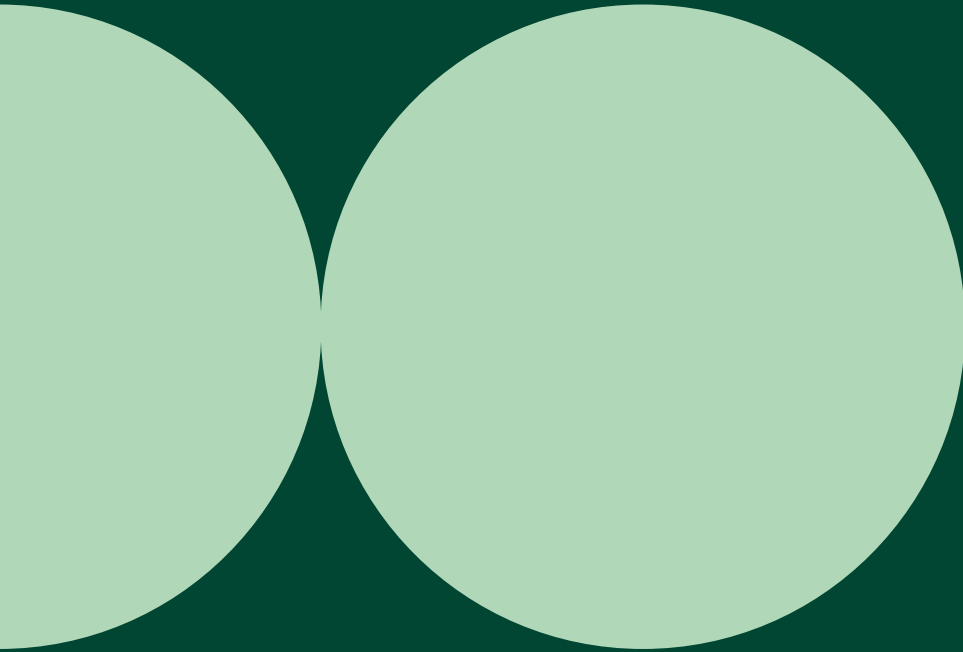
L'alimentation durable et la filière bio concentrent 42 M€ de financements nets, en baisse de 8 %. Un peu plus de 400 associations et entreprises ont été soutenues, 60 % des financements en nombre ayant été réalisés par le Nef cette année, pour 80 % du volume d'investissement de cette catégorie.

147 investissements dans les énergies renouvelables ont été réalisés, nombre et volume en croissance forte (+27 M€ soit +141 %). Le ticket moyen « énergie » est légèrement supérieur à 200 k€ (donc toujours inférieur au ticket moyen de 236 k€). On note de très nombreux petits investissements en capital (inférieurs à 5 k€) réalisés par les Cigaliers dans toute la France, mais aussi des acteurs comme la Nef qui se positionne de façon plus engagée sur le sujet.

Mais le dynamisme le plus fort en 2020 se situe du côté de la cohésion territoriale. Les volumes de financement ont doublé, atteignant les 90 M€. Si 45 % du financement est lié à la Nef, très présente sur les territoires, les investissements dans les obligations sociales émises par les collectivités territoriales du fonds Euros de la MAIF sont à l'origine de 55 % de la croissance de la thématique.

Dossier

**La solidarité
internationale**



1. Les ressources

Encours de l'épargne solidaire orientée vers la solidarité internationale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Épargne collectée par les entreprises solidaires	46,1	52,6	57,6	63,6	70,4	69,8
Épargne bancaire (livrets, dépôts à terme)	38,8	57,2	63,5	64,2	82,7	122,1
Épargne financière (OPC)	352,2	359,4	451,7	435,8	539,9	541,8
TOTAL	437,1	469,2	572,8	563,6	693	733,6

Source : FAIR

Cet indicateur mesure l'encours d'épargne solidaire qui permet de financer les activités de solidarité internationale. Il comprend les placements dont au moins 50 % des financements solidaires sont orientés vers la solidarité internationale ou qui comptent une majorité (au moins 50 %) d'associations parmi celles bénéficiaires des placements de partage.

L'encours de l'épargne solidaire orienté vers la solidarité internationale a augmenté en 2020 de 6,5 %, porté par 40 000 nouvelles souscriptions environ. Cette hausse est due à l'arrivée de nouveaux produits au sein du périmètre, tel que les fonds Helenos et Coopmed, deux fonds de microfinance gérés par Inpulse Investment Manager qui refinancent des institutions de microfinance sociale en Europe de l'Est et dans le bassin méditerranéen. De plus, le Livret d'Épargne pour les Autres du Crédit Mutuel a connu une augmentation de 38 M€ en valeur absolue (+46 %) pour atteindre 120 M€ d'encours, soit 98 % du total de l'épargne bancaire fléchée vers la solidarité internationale. Cette croissance vient confirmer l'attrait des épargnants pour les livrets bancaires en 2020, et notamment celui du Crédit Mutuel qui connaît une belle diffusion auprès des épargnants depuis sa création.

Si la croissance des produits financiers (OPC) est plus faible que l'année précédente, certains produits de partage ont vu leur encours augmenter, telle que la part de partage du FCP Agir pour le Climat à destination du CCFD-Terre Solidaire Faim & Climat (+295 k€, soit +91 % en valeur relative), ou la part du FCP Solidarité géré par Amundi, commercialisée par la Société Générale, à destination du CCFD-Terre Solidaire également (+1,8 M€, soit +33 % en valeur relative). Enfin, le FCPE Choix Responsable Développement géré par Ecofi a collecté 819 k€ de plus par rapport aux chiffres de 2019, soit une croissance en valeur relative de 78 %.

Enfin, les encours de l'épargne directement collectée par les entreprises ont légèrement baissé, malgré une collecte positive de Oikocrédit (+13 %), du FADEV (+7 %) et de la SIDI (+4 %).

Le contexte économique du premier semestre 2020, avec un phénomène de concentration autour du soutien à l'économie nationale notamment des gérants d'OPC, n'a visiblement pas favorisé l'attrait des épargnants vers l'international. En effet, les produits ayant des objectifs nationaux ont connu une collecte plus importante que les produits à destination de la solidarité internationale : en période de crise sanitaire et économique, la préoccupation territoriale de proximité l'emporte nettement.

2. Les emplois

Sur l'année 2020, les emplois en direction de la solidarité internationale et permis par l'épargne solidaire ont été les suivants :

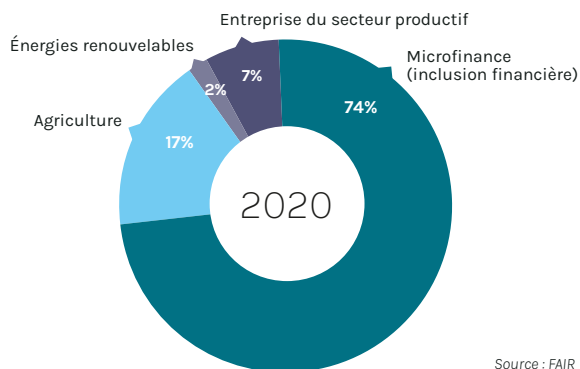
- Investissements dans des projets localisés dans les pays en développement : 24,3 M€ ;
- Investissements levés par des associations et entreprises de solidarité internationale implantées en France : 6,3 M€ ;
- Dons issus de l'épargne de partage qui sont orientés vers les associations de solidarité internationale : 1,3 M€.

Les investissements vers des projets de solidarité internationale et de développement économique ont connu une baisse de 38 % en 2020, plus compliquée encore dans les PED qu'en France. La crise sanitaire a gelé les financements vers les pays en développement. Toutefois sur les 7 dernières années, ce sont près de 230 M€ qui ont été investis dans des projets de solidarité internationale.

Les projets localisés dans les PED

En 2020, les projets de solidarité internationale ont bénéficié de financements solidaires à hauteur de 24,3 M€. Ces projets émanent des institutions de microfinance (IMF) et des entreprises du secteur productif, principalement dans l'agriculture et les énergies renouvelables. Ils sont soutenus par des financeurs spécialisés dans le financement de la solidarité internationale tels que la SIDI, Oikocredit, Entrepreneurs du Monde (via son fonds Microfinance Solidaire), le Fadev, Babyloan ainsi que les deux fonds d'investissements gérés par Inpulse : Helenos et Coopmed.

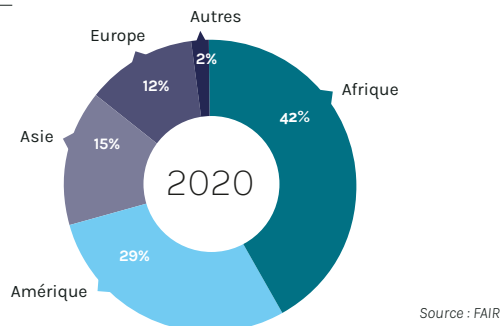
Répartition du financement solidaire orienté vers les PED par utilité sociale



74 % des financements sont orientés vers le secteur de la microfinance, soit légèrement moins que l'année dernière (82,4 %). Les IMF ont été financées en 2020 à hauteur de 18 M€. L'objectif de ces IMF est de lutter contre l'exclusion financière en proposant à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel des services d'épargne et de crédit, avec parfois, en complément, des services non financiers (formation, assistance technique, etc.). Le secteur agricole et les entreprises du secteur productif captent une part plus importante des financements cette année avec respectivement 17 % et 7 % des financements. Enfin, la catégorie « Énergies renouvelables » fait son entrée dans le financement de la solidarité internationale via un investissement de Oikocredit.

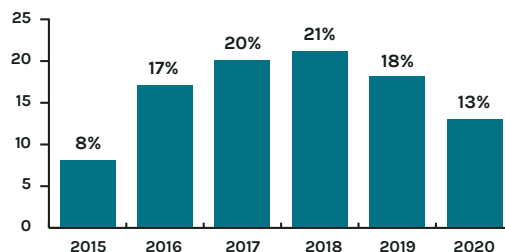
Répartition du financement par continent

Répartition géographique des structures implantées dans les PED



En 2020, la répartition continentale des projets a été légèrement bouleversée par l'arrivée du fonds Coopmed, qui investit dans des institutions de microfinance européennes. En effet, les projets européens représentent en 2020 15 % des financements contre 0,5 % en 2019. Les projets situés sur le continent africain ont reçu 42 % des investissements des entreprises spécialisées en financement de la solidarité internationale. L'Amérique en a reçu 29 % et l'Asie 15 %.

Part investie en fonds propres



La part des financements investie en fonds propres a diminué de 5 points en 2020.

Les investissements levés par des associations et entreprises de la solidarité internationale implantées en France

Les acteurs (associations et entreprises) de la solidarité internationale, financés par les acteurs bancaires de la finance solidaire, deviennent progressivement des bénéficiaires incontournables de cette dernière. En 2020, ils ont reçu 6,3 M€ d'investissement.

Si, habituellement, cette catégorie vise plutôt les associations françaises humanitaires ou de développement qui œuvrent à l'international, le périmètre a légèrement changé cette année. En effet, les financeurs solidaires ont investi dans des entreprises de financement de projets dans les pays en développement telles que la SIDI, Microfinance Solidaire ou Schneider Electric Energy Access.

Les dons issus de l'épargne de partage orientés vers les associations de solidarité internationale

26 associations de solidarité internationale ont reçu 1,3 M€ de dons via les produits de partage, soit une diminution de 300 k€ par rapport à l'année dernière. Du fait des mauvaises performances des marchés financiers au premier trimestre 2020, l'ensemble des dons a nettement diminué (-700 k€). Toutefois, la part des dons à destination d'associations de la solidarité internationale dans le total des dons issus de l'épargne de partage se maintient à 33 %, soit sensiblement la même répartition qu'en 2019.

Les associations de solidarité internationale restent donc une référence pour les épargnants à l'image du CCFD Terre Solidaire dont le total de dons, reversés à la SIDI, se maintient en deuxième position (voir p. 15). Au total, trois associations de solidarité internationale font partie du top 10 des associations collectant le plus de dons, et 14 au sein du top 30, soit une de plus que l'année dernière.

Le mot du Conseil scientifique de FAIR

La finance n'est qu'un outil et tout dépend de l'utilisation qui en est fait par ses acteurs et responsables.

Et si la finance devenait ce moyen privilégié de la transformation juste et durable de notre société et si ses acteurs se décidaient à endosser le « beau rôle » : la finance peut changer le monde. C'est le rôle que s'est assigné la finance à impact, courant ultra minoritaire de la finance mais dont le potentiel est réel. Ainsi en France, FAIR estime dans son état des lieux que le marché français de l'investissement à impact atteint 4,4 milliards d'euros sous encours au 31 décembre 2019, avec une croissance annuelle de 9%. Selon le rapport 2021 du GIIN (Global Impact Investing Network), c'est, pour le monde 715 milliards de dollars en 2020 contre 502 milliards en 2019, soit une croissance de plus de 40 % entre 2019 et 2020.

La finance à impact semble ainsi constituer le nouvel Eldorado de la place de Paris et de la communauté financière européenne et internationale. Ce qui était donc une niche réservée à quelques experts militants de la cause, au premier rang desquels les acteurs de la finance sociale et solidaire, et qui ne représente encore que moins de 0,3% de l'ensemble des encours sous gestion dans le monde, fait pourtant l'objet de toutes les attentions de la part des pouvoirs publics et de nombre d'acteurs de la communauté financière depuis avril 2020.

Que l'on en juge : avec la publication du rapport L'avenir sur les Contrats à Impact Social commandé par le gouvernement en septembre 2019, puis les rapports, également commandés par le gouvernement, sur la création d'un Centre Français de l'Investissement à Impact coordonnés par Sandra Bernard Colinet remis en septembre 2020 et mars 2021, puis les travaux du FIR et de France Invest avec un rapport publié en mars 2021, et enfin la mission confiée à Finance for Tomorrow, par la Secrétaire d'État à l'Économie Sociale Solidaire et Responsable, Olivia Grégoire, en avril 2021 dont le résultats seront publiés le 26 octobre prochain à l'occasion du prochain Climate Finance Day, les acteurs de la place n'ont pas chômé!

Il faut également rappeler une activité de réglementation très intense encore cet été 2021 de la Commission

européenne, après la publication de la première partie de la taxonomie verte en mars 2020 et la publication du règlement SFDR en avril dernier, avec la publication des 4 derniers chapitres de la taxonomie verte le 2 août dernier et la mise en discussion durant le mois d'août d'un premier projet de taxonomie sociale. On peut noter à cet égard la complexité et la longueur des textes (plus de 1000 pages pour les 4 champs de la taxonomie verte que le texte de mars 2020 ne traitait pas) qui pourra rebuter certains acteurs, même de bonne volonté.

Il faut dire que le défi est crucial et même colossal : les investissements nécessaires pour atteindre les Objectifs du Développement Durable s'élèvent à 5000 à 7000 milliards de dollars par an, dont seulement 3000 milliards sont déjà financés par les Etats (Filling the Finance Gap – Sustainable Goals Rapport UNA UK, juin 2019). Ainsi le financement de la transition énergétique dont le dernier apport du GIEC publié début août 2021, confirme et rappelle la brûlante urgence, s'inscrira clairement dans une approche de finance à impact.

C'est donc le défi que veut relever la finance à impact, qui est selon la définition du GIIN, un investissement réalisé avec une intention d'engendrer un impact environnemental et social positif, en plus de son objectif de rendement financier.

La question de la définition de cette nouvelle forme de finance, qui vise à transformer le couple rendement/risque en un trinôme rendement/risque/impact, prenant en compte, en complément et avec la même importance, l'impact de l'investissement ou du financement envisagé, est essentielle. Ce n'est pas seulement une bataille d'experts ou un exercice pour universitaires, fussent-ils distingués. En effet à l'instar de ce qu'exprime la citation apocryphe de Camus « *mal nommer les choses, contribue au malheur du monde* », mal définir cette nouvelle finance nous expose à un double risque : l'enfermement ou la ghettoïsation de ces actifs insuffisamment attractifs qui resteraient cantonnés dans le périmètre actuel de la finance solidaire, et à l'opposé l'*impact washing*, avec une démarche qui reviendrait à une vaste opération de marketing et de communication d'acteurs de la place, dont certains sont trop souvent prompts à se donner bonne conscience à pas cher.

Or la crise que nous connaissons, qui n'est pas que sanitaire mais aussi environnementale et sociale, exige une transformation durable de l'économie pour une société plus juste et plus durable. Elle repose, bien sûr, sur des réformes institutionnelles et réglementaires aujourd'hui indispensables aux échelons national et européen et qui sont en cours, ainsi que sur des efforts considérables d'innovation technique et sociale des acteurs économiques. Ces opportunités constituent aussi des opportunités significatives et qui viendront compenser le nécessaire effort de rééquilibrage aujourd'hui vital pour la pérennité de notre société et du monde qui nous entoure.

Ce sont ces efforts que la communauté financière doit s'engager à financer dans les meilleurs délais, au-delà et dans le cadre des plans de relance adoptés par les gouvernements, notamment par l'Union Européenne avec le green deal et l'adoption le 14 juillet dernier du paquet législatif « Fit for 55 », qui comprend douze propositions législatives concourant toutes à atteindre l'objectif de réduction des émissions carbone de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux observés en 1990. Il en va de même, du gigantesque plan bi partisan de 1800 milliards de dollars d'investissement sur 8 ans dans les infrastructures, annoncé par le président des États-Unis Joe Biden, en juin dernier.

Nous sommes plus particulièrement confrontés à deux questions, qui constituent deux des trois piliers de la définition proposée par le FIR et France Invest et aujourd'hui Finance for Tomorrow, dans le prolongement de la définition internationale du GIIN, et qui structurent les axes programmatiques de recherche du conseil scientifique de FAIR :

1/ l'intentionnalité : on va au-delà de la création d'externalité positives générées par une activité, pour définir des objectifs précis reposant sur une quantification du besoin social et environnemental et des engagements concrets. *Comment définir ce que l'on pourrait appeler « l'intentionnalité objective » ou encore « intentionnalité factuelle » ? À cet égard la théorie du changement constitue un cadre internationalement reconnu particulièrement pertinent. En effet le recours à des cadres connus et identifiables facilement par tous est une des clés du succès.*

2/ la mesurabilité : il s'agit de la démonstration de l'impact et donc de son évaluation. La finance à impact n'est pas

forcément synonyme de sacrifices financiers a priori, même si un arbitrage sera le plus souvent nécessaire. Ainsi, l'optimisation du couple performances financières/ performances non financières n'est pas forcément un jeu à somme nulle : la question de l'interaction entre les deux ne se pose pas qu'en termes de *trade-off* et il peut y avoir aussi de l'optimisation de la gestion (meilleur management) ou de l'innovation (technologie, process, sociale...), qui conduisent à les faire progresser ensemble.

Une des questions posées par l'investissement à impact est donc de changer profondément le consensus sur les critères du succès, en réduisant le poids de la performance financière au profit d'autres critères de performance. Quel système proposer ? Beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire et le Conseil scientifique travaillera aussi sur cette question.

**Pour le Conseil scientifique,
Thierry Sibieude, Président.
Professeur ESSEC en Innovation sociale**

Glossaire

Sigle	Signification
ACA	Aquitaine Centre Atlantique
AFD	Agence Française de Développement
AFG	Association Française de Gestion
AG	Assemblée Générale
AM	Asset Management
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ARS	Assurance Responsable et Solidaire
AV	Assurance vie
BAO	Billet A Ordre
BP	Banques Populaires
BPCE	Banques Populaire Caisses d'Épargne
EHD	Entreprendre pour Humaniser la Dépendance
ESG	Environnement Social Gouvernance
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ESUS	Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
FAI	France Active Investissement
FCP	Fonds Commun de Placement
FCPE	Fonds Commun de Placement d'Entreprise
FCPES	Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire
FCPR	Fonds Commun de Placement à Risque
FIA	Fonds d'Investissement Alternatif
FIR	Forum d'Investissement Responsable
FPS	Fonds Professionnel Spécialisé
GIIN	Global Impact Investing Network
GO	Grand Ouest
IMF	Institution de MicroFinance
IR	Impôt sur le Revenu
ISF	Impôt sur la Fortune
ISR	Investissement Socialement Responsable
LME	Loi de Modernisation de l'Economie
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière
PED	Pays en Développement
PEE	Plan d'Épargne Entreprise
PER	Plan d'Épargne Retraite
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
SIEG	Service d'Intérêt Economique Général
TPE	Très Petite Entreprise
UC	Unité de Compte



fair.

- 📈 Financer
- 👤 Accompagner
- 🎯 Impacter
- 👥 Rassembler



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

34 bis rue Vignon
75009 PARIS

Suivez-nous sur
finance-fair.org

[f /FAIR.label.finansol](https://www.facebook.com/FAIR.label.finansol)
[@Label_Finansol](https://twitter.com/Label_Finansol)
[in /company/fair-label-finansol](https://www.linkedin.com/company/fair-label-finansol)



Association loi 1901 à but non lucratif
n°SIRET : 820 923 423 00025